

ARCHITECTE
FABRE ARCHITECTURE
15, Allée de Sion
07200 AUBENAS
Tel : 04 75 88 59 62
Email : contact@fabre-architecture.com



ECONOMISTE
EUROMETRES BTP
Lieu dit le Champel
07200 ST SERNIN
Tel : 04 75 35 37 61
Email : contact@eurometresbtp.fr



BET FLUIDES
COSTE
NOVALPARC, Chemin des huguenots
26000 VALENCE
Tel : 04 75 43 42 23
Email : secretariat@cabinet-coste.com



BET STRUCTURE
BETEBAT
9, rue Bernardy BP 199
07204 AUBENAS
Tel : 04 75 93 34 80
Email : betebat07@orange.fr



MAITRE D'OUVRAGE:

COMMUNE DE VESSEAUX

2, Place de la mairie
07200 VESSEAUX

CONSTRUCTION DE L'ESPACE TERRITORIAL D'ACTION CULTURELLE ET SOCIALE SUR LA COMMUNE DE VESSEAUX

Lieu dit "L'Hermas"
07200 - VESSEAUX

CCTP Lot N°08 PLATRERIE - PEINTURE - FAUX-PLAFONDS



TAMPON ET SIGNATURE ENTREPRISE:

Sommaire

PLATRERIE - PEINTURE - FAUX-PLAFONDS	3
1 DATE DE CREATION - Mai 2018	3
2 GENERALITES PLATRERIE PEINTURE	3
3 DOUBLAGE - CLOISONS - GAINES TECHNIQUES	6
3.1 Doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique	6
3.2 Isolation des parois verticales	7
3.3 Cloisons de distributions	7
3.4 Plus-value pour parement hydrofuge sur cloison et doublage	8
3.5 Plus-value pour pose de bloc-porte fourni par le menuisier	8
3.6 Contre cloisons / Habillage bâti-support	8
3.7 Gains techniques verticales Placostil	9
3.8 Enduit pelliculaire à 2 passes	9
4 PLAFONDS	9
4.1 Ossature primaire des plafonds et faux-plafonds	9
4.2 Plafonds en plaques de plâtre	10
4.3 Confection de joues pour arrêt de plafond suspendu	10
4.4 Isolation des joues d'habillages	11
4.5 Confection de soffite	11
5 FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES	11
5.1 Panneau acoustique en laine de roche "ILOT FLOTTANT"	11
5.2 Faux-plafonds démontable suspendus en dalles de laine de roche acoustique	12
5.3 Faux-plafonds démontable locaux humides	12
6 PEINTURE	13
6.1 Peinture des plafonds	13
6.2 Peinture des parois verticales	13
6.3 Peinture sur menuiseries intérieures bois	13
6.4 Peinture sur ouvrages métalliques	14
7 NETTOYAGE	14
7.1 Nettoyage de pré-réception et nettoyage final de réception	14
8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES DOE	15
8.1 Elaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés	15
9 FIN	16

PLATRERIE - PEINTURE - FAUX-PLAFONDS

1 DATE DE CREATION - Mai 2018

2 GENERALITES PLATRERIE PEINTURE

1 - Documents de référence contractuels

Les ouvrages du présent lot seront réalisés dans les règles de l'art et répondrons à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants, Normes, DTU, CCTG, règles de calculs, avis techniques etc... en vigueur à ce jour, qui lui sont applicables.

PLATRERIE

I DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre (novembre 2010) DTU 25.2 :

I DTU 25.231 : (mai 1993) : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite

I DTU 25.232 (mai 1993) : Plafonds suspendus, plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues

IDTU 25.31 (avril 1994) (juillet 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parements lisses)

IDTU 25.41 (février 2008) : Ouvrages en plaques de plâtre

I DTU 25.42 (mai 1993): Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant

I DTU 25.42 (NF P72-204-1) (mai 1993) (février 2003) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant

I DTU 25.51 (P73-201) (mai 2011): Mise en oeuvre des plafonds en staff

PLAFONDS

I DTU 25.51 Plafonds en staff

I DTU 58.1 (décembre 2008) : Travaux de bâtiment - Plafonds suspendus

I NF DTU 58.2 P1-1 (décembre 2007) : Travaux de bâtiment - Plafonds tendus

PEINTURE

I DTU 59.1 (NF P74-201-1) (octobre 1994) : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments -

I DTU 59.2 (NF P74-202-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques

I DTU 59.3 (NF P74-203-1) (mai 1993) : Travaux de bâtiment - Peinture de sols

I DTU 59.4 (NF P74-204-1) (février 1998) : Mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux

Dans le cas où une norme n'existe pas pour un matériel, l'entrepreneur doit présenter un certificat de conformité aux normes émanant d'un organisme agréé.

L'entrepreneur est contractuellement réputé parfaitement connaître les réglementations et les documents contractuels applicables aux travaux de son marché et avoir pris connaissance du rapport du bureau de contrôle et intégré dans ses prix les observations concernant son lot .

-2 - Spécifications et prescriptions techniques

PEINTURE

2 bis - Spécification techniques particulières

I - Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les travaux du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des normes en vigueur à ce jour.

Classification des produits de peinture

Ces produits sont classés suivant les normes en vigueur à ce jour.

Produits de marque

Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'oeuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage. L'acceptation par le maître d'oeuvre des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.

II- Subjectiles

Les subjectiles devront satisfaire aux normes en vigueur à ce jour.

Reconnaissance des subjectiles

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.

Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'oeuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles.

Subjectiles non conformes

Dans le cas de subjectiles non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'oeuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'oeuvre de prendre toutes décisions en vue d'obtenir des subjectiles conformes.

Le maître d'oeuvre pourra alors être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par l'entrepreneur ayant réalisé les supports concernés, soit par l'entrepreneur du présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé le support.

Après exécution de ces travaux complémentaires, une nouvelle réception aura lieu, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Subjectiles parements béton apparent

En ce qui concerne les parements en béton apparent parement soigné, le gros oeuvre aura à sa charge la livraison de ces parements dans un état tel que le peintre, en réalisant les ouvrages préparatoires conformes aux normes en vigueur à ce jour, puisse livrer des ouvrages dans un parfait état de finition et conformes aux règles de l'art.

Ces parements feront l'objet d'une reconnaissance comme les autres subjectiles.

3 - Prescriptions techniques

Généralités

L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.

L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux et les extérieurs entièrement finis dans les règles de l'art.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.

L'entrepreneur aura implicitement à sa charge tous échafaudages et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

Liste des produits

L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'oeuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.

Le maître d'oeuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

Assistance du fournisseur

Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en oeuvre particulière, le maître d'oeuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

Choix des produits

Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de l'état des subjectiles considérés.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit au maître d'oeuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en oeuvre :

- les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part ;
- les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée ;
- les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier concerné.

Choix des teintes

Le choix des teintes appartient au maître d'oeuvre.

+ Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchappissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.

Le maître d'oeuvre pourra demander l'emploi de couleurs vives, sans majoration de prix, dans la limite de 30 % de la surface totale.

Surfaces " témoin "

Les surfaces " témoin " dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'oeuvre devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 article 6-3-15e alinéa).

Le maître d'oeuvre se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces " témoin ".

4 - Consistance des travaux

Les travaux à la charge de l'entrepreneur du présent lot comprennent implicitement tous ceux nécessaires à la parfaite et complète finition des ouvrages :

-Règles d'exécution

Règles générales d'emploi des produits

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être compatibles avec le support et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

Les couches d'impression devront être ajustées aux supports en raison des différences d'absorption de ces derniers.

Préparation des supports

Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le support devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.

Pour tous les supports ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

Couches de peinture

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du support le plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- le support devra être totalement marqué ;
- les arêtes et moulures devront être dégagées ;
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'oeuvre ;
- les reprises ne devront pas être visibles ;
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

Finition dite " très soignée "

Cette qualité ne tolère aucun défaut.

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon prescriptions ci-après au présent document, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.

Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

Le présent article déroge aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

5 - Prescriptions diverses

Raccords

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

Protection des ouvrages des autres corps d'état - Nettoyages

Le présent lot devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.

Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées.

Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobiles devront être nettoyés et grattés dès la fin des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement

normal.

VI - Opérations de contrôle

Echantillons

Les échantillons de produits dont l'emploi est envisagé seront déposés au bureau du maître d'oeuvre au plus tard un mois avant l'exécution des travaux de peinture.

Prélèvements en cours de travaux

Si le maître d'oeuvre le juge utile, il sera procédé pendant les travaux à des prises d'échantillons qui subiront les analyses voulues, et les frais en résultant seront à la charge de l'entrepreneur si les résultats lui sont défavorables, et à la charge du maître de l'ouvrage dans le cas contraire.

Ces prélèvements se feront dans les conditions précisées à l'article 5.3 du CCS du DTU 59.1.

Frais à la charge de l'entrepreneur

Par frais afférents à une opération de contrôle, il faut entendre tous ceux entraînés par les travaux, emploi de main d'oeuvre, de matériaux pour prélèvements, les transports et manutentions nécessaires à cette opération, et le coût des analyses.

De plus, l'imputation des frais à l'entreprise n'affecte en rien les conséquences que les résultats défavorables peuvent entraîner par ailleurs.

6 - Garanties

L'entrepreneur doit une garantie de 2 ans à dater du jour de la réception, pour les peintures et revêtements ayant une fonction décorative, ainsi que pour les produits de façades de classe D et gamme décorative.

Pour les revêtements ayant également une fonction technique tels que les revêtements de façades de classe I et T, la garantie est de 10 ans.

Cette garantie décennale fera l'objet d'un contrat de garantie conjointe et solidaire du fabricant et de l'entrepreneur.

Les modalités de souscription de ce contrat seront fixées en temps voulu entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

La mise en oeuvre de peintures et revêtements dits de technique non courante (procédés hors DTU par exemple) nécessite la souscription par l'entrepreneur de garanties complémentaires à la décennale de base de ce dernier

7 Généralités

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'oeuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

8 Description des ouvrages

3 DOUBLAGE - CLOISONS - GAINES TECHNIQUES

3.1 Doublage en plaque de plâtre sur ossature métallique

Fourniture et mise en oeuvre de doublage en plaques de plâtre fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforante y compris rails haut et bas, montants, cornières, ossatures primaires et secondaires, traitement des joints par calfeutrement à la colle, pose de bande papier et ratisage 2 passes, trous, chevilles, vis, appuis intermédiaires, pose en continu d'un joint central d'étanchéité conforme au DTU 25.41 sous rail en mousse imprégnée dans locaux humides, tous détails et toutes sujétions.

Isolation : suivant sous-article isolant des parois verticales à suivre

NOTA :

Compris renforcement des doublages pour résistance aux chocs: 120j

Compris renforcement dans cloison pour fixation des meubles ou sanitaires suivant implantation du mobilier ci-besoin.

3.1.1 Doublage sur ossature métallique - 2 plaques BA 13 standard

Caractéristiques :

Ossatures Stil montants M 70 et rails R 70,

Prévoir double montants dos à dos avec entraxe de 0.60 ml (3.50 ml maximum)

Parement composé de 2 plaques de plâtre **BA13 Standard** de chez Placoplatre ou équivalent,

Isolation : Suivant article à suivre

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120 joules**

Classement au Feu : **EI 30 (Coupe Feu 1/2 heures)**

Localisation :

Doublage de l'ensemble des murs hors doublage cuisine et sanitaires ci-dessous

3.1.2 Doublage en plaques de plâtre sur ossatures métalliques - 2 plaques de plâtre GLASROC H OCEAN 13Caractéristiques :

Ossature hydroStil+ montants M 70 500h et rails R 70 500h,

Prévoir double montants dos à dos avec entraxe de 0.60 ml (jusqu'à 3.50 ml maximum), avec appuis intermédiaires permettant de rigidifier l'ensemble,

Parement composé de 2 plaques de ciment allégée **GLASROC H OCEAN BA13** de chez Placoplatre ou équivalent, sur chaque face,

Isolation : Suivant article à suivre,

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120 joules**Classement des locaux humides : **Locaux EB+ collectif** (*sanitaire accessibles au public dans les locaux de type ERP*)Réaction au feu du parement : **A1**Localisation :*Doublage des murs des sanitaires***3.1.3 Doublage en plaques de ciment sur ossatures métalliques - 2 plaques ciment AQUAROC 13**Caractéristiques :

Ossature hydroStil+ montants M 48 500h et rails R 48 500h,

Prévoir double montants dos à dos avec entraxe de 0.40 ml (jusqu'à 3.30 ml maximum), avec appuis intermédiaires permettant de rigidifier l'ensemble,

Parement composé de 2 plaques de ciment allégée **AQUAROC BA13** de chez Placoplatre ou équivalent, sur chaque face,

Isolation : Suivant article à suivre,

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120 joules**Classement des locaux humides : **Locaux EC** (*cuisine*)Réaction au feu du parement : **A2,s1-d0**Localisation :*Doublage des murs dans la zone BAR/Office de réchauffage/réserve/local poubelles***3.1.4 Doublage Thermo-Acoustique sur ossature métallique - 1 plaques BA13 Gyptone Quattro 44**Caractéristiques :

Ossatures Stil montants M 70 et rails R 70,

Prévoir double montants dos à dos avec entraxe de 0.60 ml (3.50 ml maximum)

Parement composé de 1 plaque de plâtre **BA13 Gyptone Quattro 44 Activ'Air 4 bords amincis** de chez Placoplatre ou équivalent,

Taux de perforation : 19 %

Alpha Sabine > **0.60 minimum à respecter suivant étude acoustique**Isolation : Compris fourniture et pose de **panneaux de laine de roche recouvert d'un voile de verre noir du type PROTISOL de chez EUROCOUSTIC ou équivalent, épaisseur 50mm, alpha sabine 0.95, réaction au feu A1, R = 1.45 m2.K/W.**Localisation :*Doublage acoustique mural dans la salle polyvalente - suivant indication sur plans et coupes architecte***3.2 Isolation des parois verticales**

Fourniture et pose d'isolation en panneaux de laine de verre ou de roche semi-rigide fixés entre ossature métallique y compris bandes adhésives sur joints, toutes coupes, montage, tous détails et toutes sujétions suivant normes en vigueur à ce jour et recommandations du fabricant.

3.2.1 Laine de verre avec pare-vapeur 160 mm R_v ≥ 5.00 m2 K/W dans doublage

Référence : type GR32 Roulé revêtu Kraft de chez ISOVER ou équivalent

Localisation :*Pour l'ensemble des doublages du bâtiment***3.3 Cloisons de distributions**

Fourniture et mise en oeuvre de cloisons de distributions en plaques de plâtre ou plaques de ciment fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforante y compris rails haut et bas, montants, cornières, ossatures primaires et secondaires, traitement des joints par calfeutrement à la colle, pose de bande papier et ratissage 2 passes, trous, chevilles, vis, appuis intermédiaires, pose en continu d'un joint central d'étanchéité conforme au DTU 25.41 sous rail en mousse imprégnée dans locaux humides, tous détails et toutes sujétions. Isolation : compris isolation dans toute les cloisons suivant détails sous-articles.

NOTA :**Compris renforcement des doublages pour résistance aux chocs: 120j****Compris renforcement dans cloison pour fixation des meubles ou sanitaires suivant implantation du mobilier ci-besoin.**

3.3 1 Cloison de distribution type 98/48 - avec parements 4 plaques standard BA13Caractéristiques :

Ossatures Stil montants M 48 et rails R 48,

Prévoir double montants dos à dos avec entraxe de 0.40 ml (4.30 ml maximum)

Parement composé de 2 plaques de plâtre type BA13 standard de chez Placoplatre ou équivalent, sur chaque face (4 plaques)

Compris isolation par panneaux de laine de verre PAR CONFORT 1 x 45 mm,

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120joules**Classement au Feu : **EI 60 (CF1 heures) avec parements A2,s1-d0**Isolation acoustique **Ra = 47 dB avec laine**Localisation :*Ensemble des cloisons de séparation du bâtiment hors cloisons de la zone cuisine et sanitaires ci-dessous***3.3 2 Cloison de distribution type 98/48 - avec parements 4 plaques GLASROC H OCEAN 13**Caractéristiques :

Ossature hydroStil+ montants M 48 500h et rails R 48 500h,

Prévoir simples montants avec entraxe de 0.40 ml (3.45 ml maximum)

Parement composé de 2 plaques de plâtre type GLASROC H OCEAN 13 de chez Placoplatre ou équivalent, sur chaque face (soit 4 plaques)

Compris isolation par panneaux de laine de verre PAR CONFORT 1 x 45 mm,

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120 joules**Classement des locaux humides : **Locaux EB+ collectif** (*sanitaire accessibles au public dans les locaux de type ERP*)Classement au Feu : **EI 60 (CF 1 heure) avec parements A1**Isolation acoustique **Ra = 47 dB avec laine**Localisation :*Cloisonnement des sanitaires***3.3 3 Cloison de distribution type 95/70 - avec parement type AQUAROC ou équivalent**Caractéristiques :

Ossature: Montant Hydrostil+ M 70 et rails R 70,

Prévoir double montants dos à dos avec entraxe de 0.60 ml (3.80 ml maximum)

Parement composé de 1 plaque de ciment allégée type AQUAROC BA13 de chez Placoplatre ou équivalent, sur chaque face (2 plaques)

Compris isolation par panneaux de laine de roche 1 x 70 mm

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120joules (avec installation d'entretoises à 1.00ml du sol comprise)**Classement des locaux humides : **locaux EC**Classement au Feu : **EI 60 (CF1 heures) avec parements A2,s1-d0**Isolation acoustique **Ra = 42 dB avec laine**Localisation :*Cloisonnement entre le Bar et l'office de réchauffage / la réserves***3.4 Plus-value pour parement hydrofuge sur cloison et doublage**

Plus-value pour la fourniture et la pose de plaques de plâtre hydrofuge dans les locaux humides en remplacement des plaques standard.

3.4 1 Plus-value pour 2 plaques hydrofuge sur cloison placoplatre standard - 1 face**Nota : En remplacement du parement standard dans les locaux humides**Localisation :*Sur doublages et cloisons dans le sanitaire loge***3.5 Plus-value pour pose de bloc-porte fourni par le menuisier**

Pose de bloc-porte fourni et approvisionné par le menuisier y compris vis, étrépillons de pose, prise et scellements de pieds, calage et tous détails.

La pose sera réceptionnée par le menuisier en présence du maître d'oeuvre.

3.5 1 Pose de bloc-porteLocalisation :*Pour l'ensemble des bloc-portes***3.6 Contre cloisons / Habillage bâti-support**

Fourniture et mise en oeuvre de doublage en plaques de plâtre ou plaques de ciment fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforante y compris rails haut et bas, montants, cornières, ossatures primaires et secondaires, traitement des joints par calfeutrement à la colle, pose de bande papier et ratissage 2 passes, trous, chevilles, vis, appuis intermédiaires, pose en continu d'un joint central d'étanchéité conforme au DTU 25.41 sous rail en mousse imprégnée dans locaux humides, tous détails et toutes sujétions.

NOTA :**Compris renforcement des doublages pour résistance aux chocs: 120j****Compris renforcement dans cloison pour fixation des meubles ou sanitaires suivant implantation du mobilier ci-besoin.**

3.6 1

Contre-cloison d'habillage par 2 plaques BA13 Aquaroc ou équivalent (Habillage des bâti-support / de robinetteries encastrées)

Pour habillage des bâti-support, des robinetteries encastrées et comprenant :

Caractéristiques :

Ossature: Rail et Montant Hydrostil M70

Classement : Locaux EC

Parement : 2 plaques de ciment allégée type AQUAROC de chez Placoplatre ou équivalent - 1 face

Isolation par panneaux de laine de verre PAR 1x45mm

Localisation :*Habillage des bati-support de WC*

3.7

Gaines techniques verticales Placostil

Fourniture et mise en oeuvre de gaines techniques en plaques de plâtre ou plaques de ciment fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforante y compris rails haut et bas, montants, cornières, ossatures primaires et secondaires, traitement des joints par calfeutrement à la colle, pose de bande papier et ratissage 2 passes, trous, chevilles, vis, appuis intermédiaires, pose en continu d'un joint central d'étanchéité conforme au DTU 25.41 sous rail en mousse imprégnée dans locaux humides, tous détails et toutes sujétions.

Isolation : compris isolation dans toute les cloisons suivant détails sous-articles.

NOTA :**Compris renforcement des doublages pour résistance aux chocs: 120j****Compris renforcement dans cloison pour fixation des meubles ou sanitaires suivant implantation du mobilier ci-besoin.**

3.7 1

Gaines techniques verticales CF 1H - 2 plaques BA18SCaractéristiques :

Ossature métallique : stil R et M 90

Parement 2 plaques BA 18S

Isolation par panneaux de laine de verre PAR 1x85mm

Résistance aux chocs: **Très haute dureté - 120joules**Coupe-feu de paroi : **EI 60 (CF1 heure) avec parements A2,s1-d0**Coupe-feu de traversée : **EI 120 (CF2 heures)**Isolation acoustique = **41 dB avec laine**Localisation :*Dans le sanitaire loge*

3.8

Enduit pelliculaire à 2 passes

Réalisation d'enduit plâtre pour murs et plafonds comprenant :

- Enduit plâtre pelliculaire garnissant à très haute dureté du type LUTECE THD de chez Placoplatre ou équivalent, réalisé en 2 passes, projeté manuellement ou mécaniquement, lissage et finition à la lame d'acier, traitement des arêtes et cueillis dressées,

L'ensemble comprenant toutes fournitures et mise en oeuvre, tous accessoires, tous détails de réalisations et de finitions soignées, tous profils de dilatation, profils de finitions, d'arrêt, etc..

Compris tous échafaudages, nettoyage, tous détails et toutes sujétions.

3.8 1

Enduit pelliculaire à 2 passes sur élévations BALocalisation :*Sur l'ensemble des murs BA ou murs agglos non doublés ou revetu de faience - suivant plans de l'architecte*

4

PLAFONDS

4.1

Ossature primaire des plafonds et faux-plafonds

Fourniture et mise en oeuvre d'ossature à la demande en support primaire servant d'ossature support pour les plafonds et faux plafonds et comprenant :

- Des profilés en tube d'acier galvanisé de section appropriée aux portées à franchir, suspendus aux éléments de charpente ou plancher béton à l'aide de câbles ou tiges filetées,

Sections : Les types de profilées, les sections, le dimensionnement des tubes sont à la charge de l'entreprise,

Mise en oeuvre : L'ensemble compris toute fourniture, mise en oeuvre, fixations, assemblage, coupes, déchets, échafaudage et détails assurant un support conforme à la mise en oeuvre des faux plafonds, plafonds et également aux cloisons.

Support : charpente lamellé-collé, dalle BA

Entraxe: 1.20 ml

Mode de métré : en mètre carré (de faux plafonds concernés)

NOTA : Le montage des faux-plafonds devra être réalisé conformément aux indications et satisfaire aux exigences du DTU en vigueur, concernant les zones de sismicités non nulles.

4.1 1 Ossature primaire pour plafonds et faux-plafonds

Localisation :

Pour faux-plafond de la Scène

4.2 Plafonds en plaques de plâtre

Fourniture et pose de plafond suspendu composé de plaques en plâtre cartonné fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforantes y compris tiges filetées, suspentes, attaches de fixation adaptées au support, traitement des joints par calfeutrement à la colle, pose de bande papier et ratissage 2 passes, trous, chevilles, vis, emplacement pour encastrement de luminaire en ligne continue, tous détails et toutes sujétions.

Compris profilé de dilatation Stil à chaque joint de dilatation et pour recouvrement des ouvrages de grandes dimensions (>25m²).

NOTA : Le montage des faux-plafonds devra être réalisé conformément aux indications et satisfaire aux exigences du DTU en vigueur, concernant les zones de sismicités non nulles.

4.2 1 Plafond en plaque de plâtre cartonné 2 BA13 Placoflam (CF 1H / EI60) - Pose droite

Caractéristiques :

Plafond du type BA13 Placoflam de chez PLACO ou équivalent

Ossature Placostil F530 (entraxe 50cm parallèle ou 50 cm perpendiculaire)

Parement 1 face avec 2 plaques du type BA13 PLACOFLAM ou équivalent

Joint transversaux protégés,

Mastic élastomère 1ère Cat. en périphérie du plafond,

Résistance feu: **Coupe Feu 1 H (REI 60)**

Localisation :

Plafond soffite coupe-feu dans :

GT

Loge

Sanitaire Loge

Sas loge

4.2 2 Plafond en plaque de plâtre cartonné BA13 standard - Pose droite

Caractéristiques :

Plafond du type BA 13 de chez PLACO ou équivalent,

Ossature Placostil F530 (entraxe 40cm parallèle ou 60 cm perpendiculaire)

Parement composé de 1 plaque de plâtre BA13 standard de chez Placoplatre ou équivalent,

Mastic élastomère 1ère Cat. en périphérie du plafond

Ventilation plénum

Localisation :

Fermeture par plafond au-dessus des locaux situés dans l'emprise du volume de la Scène :

GT

Sanitaire Loge

Sas loge

4.3 Confection de joues pour arrêt de plafond suspendu

Confection de joues pour arrêt de plafond suspendu composé de plaques de plâtre cartonné fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforantes et colle y compris fourniture, traitement des joints par calfeutrement à la colle, arête dressées, traitement des joints et tous pose de bande papier et ratissage 2 passes, trous, chevilles, vis, tous détails et toutes sujétions.

4.3 1 Confection de joues arrêt de plafonds - Hauteur jusqu'à 0.60 ml

Localisation :

Dans le hall d'entrée au droit du faux-plafond démontable et du plafond en bois à claire-voie

4.3 2 Habillage de poutre BA - Hauteur variable - Comptabilisé à la surface

Localisation :

Suivant coupe plans architecte

Poutres BA 25x134cm

4.4 Isolation des joues d'habillages

Fourniture et pose d'isolation en panneaux de laine de verre ou de roche semi-rigide fixés entre ossature métallique y compris bandes adhésives sur joints, toutes coupes, montage, tous détails et toutes sujétions suivant normes en vigueur à ce jour et recommandations du fabricant.

4.4 1 Laine de verre avec pare-vapeur 160 mm R_v ≥ 5.00 m² K/W dans doublage

Référence : type GR32 Roulé revêtu Kraft de chez ISOVER ou équivalent

Localisation :

Suivant coupe plans architecte

Poutres BA 25x134cm

4.5 Confection de soffite

Fourniture et réalisation de soffite en plaques de plâtre fixées sur ossature métallique galvanisée par vis auto-perforante y compris rails, montants, cornières, ossatures primaires et secondaires, traitement des joints par calfeutrement à la colle, pose de bande papier et ratissage 2 passes, trous, chevilles, vis, appuis intermédiaires, pose en continu d'un joint central d'étanchéité conforme au DTU 25.41 sous rail en mousse imprégnée dans locaux humides, tous détails et toutes sujétions.

Compris bourrage en panneaux de laine de roche entre les ossatures métalliques.

4.5 1 Soffite pour habillage des gaines de ventilation - Sections 550 x 900 mm

Localisation :

Provision de soffite suivant plans de repérage CVC

4.5 2 Soffite pour habillage des gaines de ventilation - Sections 200 x 200 mm

Localisation :

Provision de soffite suivant plans de repérage CVC

5 FAUX-PLAFONDS DEMONTABLES**5.1 Panneau acoustique en laine de roche "ILOT FLOTTANT"**

Fourniture et pose de panneau acoustique en laine de roche du type "ILOT FLOTTANT" suspendu par câbles et comprenant :

- Ossatures cachées en acier galvanisé, avec finition par peinture époxy anticorrosion, coloris blanc,
- Ilot acoustique en laine de roche haute densité, épaisseur 40 mm, doté d'un bord chanfreiné, avec face visible recouverte d'un voile peint, finition blanche, mate et lisse et face arrière du panneau pourvue d'un voile acoustique blanc.
- Compris set de suspension constitué d'un câble réglable, d'un mousqueton et d'une fixation à spirale,
- Compris tous accessoires de suspension, de finitions et de pose, conformément aux prescriptions du fabricant.

Tenue à l'humidité : jusqu'à 100 % HR

Réaction Feu : A1, Euroclasse A2-s1,d0

Réflexion à la lumière : jusqu'à 86 % et face arrière jusqu'à 79 %

Couleur : blanc

Absorption acoustique : suivant documentation fabricant

Nota: L'entreprise devra également prendre en compte tous les risques liés au parasismique, et s'assurer le cas échéant du renfort de ses ossatures, compris dans le prix unitaire.

Références proposées : ILOT ECLIPSE de chez ROKFON ou techniquement équivalent

5.1 1 Panneaux Ilot flotant suspendu 1200x1200x40mm

Localisation :

Dans la salle polyvalente - Suivant plans de calepinage architecte

5.1 2 Panneaux Ilot flotant suspendu 1200x2400x40mm

Sont compris dans le prix unitaire de l'entreprise :

- Les ilots suspendus de 1200 x 2400 mm sont des produits hors standard et devront être réalisés par le fabricant directement en usine, à la demande de l'entreprise.

Localisation :

Dans la salle polyvalente - Suivant plans de calepinage architecte

5.2 Faux-plafonds démontable suspendus en dalles de laine de roche acoustique

Fourniture et pose de faux-plafonds démontable suspendus en dalles de laine de roche acoustique sur ossature métallique et comprenant :

- Ossature apparente en acier galvanisé, avec finition par peinture époxy anticorrosion, coloris blanc, à bord droit,
- Dalle démontable en panneau acoustique de laine de roche haute densité,
- Compris tous profils, cornières, accessoires de finitions et de pose, conformément aux prescriptions du fabricant.
- Toutes les cornières de rive formant joint creux dans les circulations, suivant les plans de l'architecte.

Nota: L'entreprise devra également prendre en compte tous les risques liés au parasismique, et s'assurer le cas échéant du renfort de ses ossatures, compris dans le prix unitaire.

5.2 1 Faux plafond suspendu type EKLA de chez Rockfon ou équivalent - dalles 600x600x20mm

Caractéristiques techniques minimales à respecter :

Absorption acoustique Alpha W : 1.00
Résistance à l'humidité : jusqu'à 100 % HR
Réaction Feu : A1
Réflexion à la lumière : >= 86 %
Couleur : blanc
Ossature : Système T15 ou T24 mm au choix de l'architecte

Références proposées : EKLA de chez ROCKFON ou techniquement équivalent

Localisation :

Suivant plans de repérage Architecte dans :

Armoire électrique

Box 1

Box 2

Box 3

Circulation sanitaire

GT

Local entretien

Local mobilier extérieur

Régie

Sanitaire Femme

Sanitaire Homme

Sanitaire Loge

Sas

Sas loge

Scène

Vestiaires

WC FEMME

WC PMR 1 FEMME

WC PMR 2 FEMME

WC PMR HOMME

Zone de rangement

5.3 Faux-plafonds démontable locaux humides

Faux-plafonds démontable sur ossature métallique du type "HYGIENE" pour cuisine professionnelle comprenant:

- Ossature apparente en acier galvanisé, avec finition par peinture époxy anticorrosion, coloris blanc, à bord droit T 24mm,
 - Dalle démontable en panneau de laine de verre haute densité, épaisseur 20 mm, recevant un traitement sur ses 6 faces,
 - Les 2 faces principales recevront une protection par traitement spécifique hygiène anti-tâches et anti-graisse, les bords seront enduits et peints,
 - Compris tous profils, cornières, clips anti-soulevements des dalles, accessoires de finitions et de pose, conformément aux prescriptions du fabricant.
- L'entreprise devra prévoir également 1 trappe de visite par pièce pour l'accès au plénum.**

Nota: L'entreprise devra également prendre en compte tous les risques liés au parasismique, et s'assurer le cas échéant du renfort de ses ossatures, compris dans le prix unitaire.

5.3 1 Faux-plafond démontable type ROYAL HYGIENE de chez Rockfon ou équivalent - dalles 600x600x20 mm

Caractéristiques techniques minimales à respecter :

Absorption acoustique Alpha W : 0.90
Tenue à l'humidité : jusqu'à 100 %
Nettoyage/entretien : Possibilités de nettoyage à la vapeur et au jet haute pression
Résistance aux désinfectants chimiques usuels
Norme hygiène : ISO 5
Ossature : traité anti-corrosion C3

Réaction Feu : A2-s1, d0 (M0)
Réflexion à la lumière : >= 82 %
Couleur : blanc (similaire RAL 9010)

Références proposées : ROYAL HYGIENE de chez ROCKFON ou techniquement équivalent

Localisation :

Suivant plans de repérage Architecte dans :

BAR

Local poubelle

Office de réchauffage

Placard Office

Réserve

6 PEINTURE

6.1 Peinture des plafonds

Fourniture et mise en oeuvre de peinture à très faible émission de COV (A), labélisé NF environnement et comprenant :

Matériaux: Peinture mat garnissante en phase aqueuse,

Classification AFNOR : Famille I, Classe 7a2b2

Classe D2

Type : NIGATEX EVOLUTION de chez ZOLPAN ou équivalent

Aspect / teinte: Mat, teinte au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant

Mise en oeuvre :

Brossage, époussetage, masticage, ponçage et toutes préparations nécessaires, toutes protections,

Application d'1 couche d'impression,

Application de 2 couches de finition,

Finition :soignée - D.T.U. 59.1 - article 4.9

Echafaudage : Implicitement inclus quelque soit la hauteur

Support : sur plafonds en plaque de plâtre, enduits à base de plâtre, etc...

6.1.1 Peinture mate 2 couches sur plafonds neufs

Localisation :

Sur l'ensemble des plafonds en plaque de plâtre et enduit en sous-face de dalle nécessitant une mise en peinture

6.2 Peinture des parois verticales

Fourniture et mise en oeuvre de peinture à très faible émission de COV < 1g/litre, certifié Ecolabel et comprenant :

Matériaux: Peinture velouté acrylique garnissante COV <1g/L,

Classification AFNOR : Famille I, Classe 7b2

Type : HYDRO 22 de chez ZOLPAN ou équivalent

Aspect / teinte: Velouté pommelé fin, teinte au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant

Mise en oeuvre :

Brossage, époussetage, masticage, ponçage et toutes préparations nécessaires, toutes protections,

Application d'1 couche d'impression,

Application de 2 couches de finition,

Finition :soignée - D.T.U. 59.1 - article 4.9

Echafaudage : Implicitement inclus quelque soit la hauteur

Support : sur support en plaque de plâtre, enduits à base de plâtre, support en toile de verre, etc...

6.2.1 Peinture velouté 2 couches sur murs neufs

Localisation :

Sur l'ensemble des murs et cloisons nécessitant une mise en peinture

6.3 Peinture sur menuiseries intérieures bois

Fourniture et mise en oeuvre de peinture à très faible émission de COV (A+) et comprenant :

Matériaux: Peinture microporeuse acrylique multicouche

Classification AFNOR : Famille I, Classe 7b2

Type : ZOLPABOIS ACRYL de ZOLPAN ou équivalent

Aspect / teinte: satiné moyen, teinte au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant

Mise en oeuvre :

Brossage, époussetage, masticage, ponçage et toutes préparations nécessaires, toutes protections

Application d'1 couche d'impression,

Application de 2 couches de finition,

Finition :soignée - D.T.U. 59.1 - article 4.9

Echafaudage : Implicitement inclus

Support : bois de toutes natures, neufs

6.3 1 Peinture sur menuiseries bois

Localisation :

Sur l'ensemble des portes, cimaises, trappes et tous supports bois recevant une peinture de finition

6.4 Peinture sur ouvrages métalliques

Fourniture et mise en oeuvre de peinture à faible émission de COV et comprenant :

Matériaux: peinture laque antirouille alkyde-uréthane

Type : ZOLPAFER HYDRO de ZOLPAN ou équivalent

Aspect / teinte: brillante multicouche, teinte au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant

Mise en oeuvre sur métaux ferreux :

Elimination des résidus huileux et de toute trace de salissure au diluant synthétique, grattage, ponçage, époustage et toutes préparations nécessaires, toutes protections.

Application d'1 couche de primaire,

Application de 2 couches de finition,

Finition : soignée - D.T.U. 59.1 - article 4.9

Echafaudage : Implicitement inclus

Support : tous métaux ferreux et non ferreux, neufs

6.4 1 Peinture sur tuyauterie

Localisation :

Sur tuyauteries de chauffage et sanitaires apparentes dans l'ensemble des locaux : 30 m2

6.4 2 Peinture sur fonds métalliques neufs

Localisation :

Sur gaines de ventilation apparentes diamètres 450 mm : 50 m2

Sur gaines de ventilation apparentes diamètres 550 mm : 26 m2

7 NETTOYAGE

7.1 Nettoyage de pré-réception et nettoyage final de réception

Pour chaque bâtiment, le nettoyage sera réalisé en deux phases :

Phase 1 : Nettoyage de pré-réception (permettant l'exécution des listes des réserves de tous les corps d'états) :

Après exécution des travaux de peinture, le nettoyage de pré-réception comprend notamment :

- évacuation des gravois et débris du chantier, pour l'ensemble des lots,
- aspiration des sols, balayage,
- lavage des sols,
- lavage des carreaux de faïences,
- nettoyage des sanitaires et des communs,
- enlèvement des protections pelable des menuiseries et des joints,
- Dépoussiérage et nettoyage des portes, tablettes bois et plans vasques,
- Dépoussiérage et nettoyage des coffrets électriques, des appareillages électriques et des luminaires,

Phase 2 : Nettoyage final de réception (après levée des réserves sur ordre du Maître d'Oeuvre) :

Après levée des dernières réserves et avant remise des clés au maître d'ouvrage, le nettoyage final de réception comprend :

Sols : - Carrelage (lavage, balayage)

Plinthes : - Carrelées (lavage, essuyage)

Murs : - Peinture (nettoyage, essuyage)

- Carrelage et Faïence (lavage, essuyage)

- Béton brut (dépoussiérage, essuyage)

- Effacement de toute trace intérieure et extérieure éventuelles sur les murs.

Sanitaires: - Appareillages, plans vasques (désinfection, lavage, essuyage)

- Robinetteries et canalisations apparentes (désinfection, lavage, essuyage)

- Miroirs (lavage, essuyage)

Mobiliers : - Meubles, placards (désinfection, lavage, essuyage)

Menuiseries intérieures :

- Porte (essuyage sur les 2 faces)
- Porte métallique cuisine (désinfection, lavage, essuyage)
- Vitrage (sur 2 faces, lavage, essuyage)
- Quincaillerie (nettoyage, essuyage)
- Tablette bois appuis de fenetre (nettoyage, essuyage)
- des façades et aménagements intérieurs des placards (nettoyage, essuyage)

Menuiseries extérieures / Occultations :

- Porte (essuyage sur les 2 faces)
- dormants/ouvrants (nettoyage des profils, gorges)
- Vitrage (sur 2 faces, lavage, essuyage)
- des seuils, appuis et embrasures de baies (y compris les feuillures)
- Coffre / volet roulant / lames (nettoyage, essuyage)
- Quincaillerie (nettoyage, essuyage)

Plafond : - peinture (essuyage)

Serrurerie : - Porte métallique (Essuyage, lavage)

Electricité : - des coffrets électriques, des appareillages électriques et des luminaires (nettoyage, essuyage)

NOTA : Tous les échafaudages sont implicitement inclus dans les prix unitaires de l'entreprise, Les produits employés et procédés de nettoyage ne doivent provoquer aucune altération et détérioration des ouvrages (incompatibilité des produits de nettoyage et d'entretien)

Ce descriptif n'est pas limitatif, l'entrepreneur devra mettre en oeuvre tous les moyens pour rendre un bâtiment totalement propre, les nettoyages de livraison seront menés jusqu'à entière satisfaction du Maître d'Oeuvre.

7.1 1 Nettoyage de pré-réception et nettoyage final de réception

Localisation :*Pour l'ensemble de la salle polyvalente et ses dallages extérieurs*

8 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES DOE

8.1 Elaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés

L'entreprise, à la réception de tous ses travaux, remettra un dossier intitulé DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES (DOE) comprenant notamment ;

- Les plans d'ensemble et de détails de ses ouvrages.
- Les schémas généraux et particuliers conformes à l'exécution.
- Les pièces contractuelles utiles à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages.
- La dénomination des produits, matériaux et matériels mis en oeuvre.
- Les marques, type, nom et adresse des fabricants.

Composition du D.O.E

Un Dossier des Ouvrages Exécutés sera fourni par chaque entrepreneur (conformément à l'article 40 du C.C.A.G applicables aux marchés publics) même si non précisé dans leur pièce écrite et comprendra les documents ci-après (liste non exhaustive). Il devra également respecter la charte du département ci-annexée.

Le dossier DOE sera remis en 5 exemplaires, dont un sous fichier informatique sur CD-ROM. Avant la production des 5 dossiers, un exemplaire sera transmis à la maîtrise d'oeuvre pour validation.

Le DOE sera décomposé en 3 sous dossier :

A- Le dossier de recollement :

- La maîtrise d'oeuvre fournissant les plans d'exécution, ce dossier comprend les plans de fabrication de l'entrepreneur, les notes de calcul, schémas généraux et de détails, schémas fonctionnels, schémas électriques, etc.
- L'ensemble de ces documents porte de manière explicite la mention "Document conforme à l'exécution" dans le cartouche.

B - Le dossier des matériaux et essais comprenant :

- Les fiches techniques des matériels et matériaux
- Leurs PV de toute nature (classement au feu, PV CF, etc) y compris nouvelle réglementation européenne
- Les procédures d'agrément particulières (ATEX si variante proposée par l'entreprise)
- Les certificats d'essais réglementaires éventuels (Coprec, Consuel,...)
- Les certificats de qualité de mise en oeuvre éventuels
- Les fiches d'essais internes ou externes de toute nature, fiches d'autocontrôle
- Les rapports de formation des utilisateurs éventuels

C - Le dossier de maintenance comprenant :

- Les notices de fonctionnement
- Les notices de nettoyage et d'entretien des matériaux

- Les prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en œuvre (en langue française)

Présentation du DOE

L'ensemble des dossiers sera envoyé à la maîtrise d'œuvre (aucun document ne sera diffusé directement à la maîtrise d'ouvrage). Tous les dossiers doivent être complets ou seront automatiquement refoulés.

Chaque dossier sera présenté sous forme de classeur comprenant :

- Le cartouche de l'affaire collé sur le classeur
- La liste des pièces contenues dans le classeur avec le sommaire général et le sommaire détaillé du classeur
- Le numéro et le nom du lot concerné
- Tous les supports informatiques seront accompagnés par un sommaire détaillé mettant en relation le nom du fichier et le libellé en clair du cartouche.
- Les dossiers D.I.U.O et S.S.I. seront définis et gérés respectivement par le coordonnateur SPS.
- Ils seront constitués sous les mêmes formes que le dossier DOE et regroupés dans des classeurs de couleurs différentes.

8.1 1 **Elaboration du Dossier des Ouvrages Exécutés**

[Localisation :](#)

Pour l'ensemble des travaux du présent lot

9

FIN